



Geckologis, association loi 1901
10 grand rue - 30610 Sauve
Tel : 07 68 38 71 48
Courriel : collectif@geckologis.org

Modalités d'entrée en tant que futur-e habitant-e,

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'association

L'Association Geckologis a été créée par un collectif de futur.e.s résident.e.s dans le but de mener à terme un projet d'Habitat Participatif. Des modalités de financement par ses membres ont été mises en place, afin de faire face aux diverses dépenses de fonctionnement de l'association. Ces modalités de participation financière évoluent en fonction des étapes d'entrée dans le Collectif.

L'entrée dans le collectif se fait en quatre étapes.

Etape 1 : Adhésion à l'association

le montant de l'adhésion est de 10 € minimum

Etape 2 : Candidature

Solliciter l'entrée dans les collèges de l'association :

collège 1 , Futur.e.s résident.e.s en tant qu'habitant.e.s :

préciser le type et la superficie du logement souhaité,

collège 2 , Futur.e.s résident.e.s en tant qu'habitant.e.s ET à titre professionnel :

préciser le type et la superficie du logement et du local professionnel souhaités.

Le foyer candidat et le collectif se présentent ensuite réciproquement : si la candidature est acceptée, le foyer verse une première contribution de 50 €, à titre de droit d'entrée.

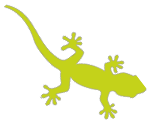
Etape 3 : période d'essai, prise de connaissance

Cette candidature ouvre une période d'environ deux mois (au minimum) pendant laquelle le foyer candidat et le collectif vont faire vraiment connaissance.

Les membres du foyer sont invités à participer aux plénières et à rejoindre au moins un groupe de travail ; elle/il participe aux débats (mais sans participer aux décisions). Il/elle partage les informations, sur le suivi des travaux en cours, avec le collectif via Internet.

Etape 4 :

Après une durée de deux mois et la présence à deux plénières au moins, les membres du foyer sont invités à confirmer ou non leur candidature. Si le foyer souhaite intégrer le groupe, le collectif délibère sur sa demande. En cas d'acceptation de sa candidature, le foyer rejoint définitivement le collectif. Le foyer est alors invité à verser la seconde partie de ses droits d'entrée, soit à nouveau 50 €. La première contribution sera restituée en cas de refus de la candidature par le Collectif.



Geckologis, association loi 1901

10 grand rue - 30610 Sauve

Tel : 07 68 38 71 48

Courriel : collectif@geckologis.org

De plus, comme les autres membres du collectif, le foyer s'engage à participer au financement des frais de fonctionnement de l'association, proportionnellement au nombre de m² souhaités pour son logement, à savoir 0,20 €/m².

	Adhésion	Fonctionnement de l'association	Droits D'entrée
Etape 1 adhésion	> ou = 10 € minimum		
Etape 2 candidature			50 €
Etape 3 Période d'essai			
Etape 4 validation		0,20 €/m ² /mois (ex : 50m ² =10€)	50 €

- 1) Si, à l'issue de la période d'essai (étape 3), le foyer ne confirme pas sa candidature, les 50€ déjà versés restent acquis à l'association.
- 2) Si, plus tard, le foyer déjà accepté en tant que futur habitant, renonce à ce statut, l'ensemble des 100€ versés comme droits d'entrée, reste acquis à l'association.